

## TARIFS DE LA FORMATION :

Frais d'Inscription .....	70,00 €
<b>Frais pédagogiques :</b>	
- Formation Spécifique : en Centre (7,7 € x 680 H.) .....	5 236 €
en Entreprise (1,8 € x 390 H.) .....	702 €
<b>Total .....</b>	<b>5 938 €</b>

- PSC1 (Réalizable avant les tests par nos Moniteurs PAE1) .....60,00 €

## DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIERES :

### Pour les salariés :

- le Congé Individuel de Formation (s'adresser à l'employeur)
- les Conventions de Conversion (voir Pole Emploi)

### Pour les Contrats Emplois-Formation :

- le Contrat de Professionnalisation (voir DDTEFP)
- le Contrat d'Apprentissage (voir la DDTEFP)

### Pour les Contrats subventionnés :

- le Crédit de Formation Individualisé (voir Pole Emploi)
- le Contrat d'Avenir (voir Pole emploi)
- le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (voir Pole Emploi)

### Pour les demandeurs d'emploi (inscrits à Pôle Emploi) :

- A. R. E. F.
- S.I.F.E. (Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi)

### Pour les sportifs licenciés dans un club :

- aide directe par votre club (Uni formation ...)

Chacun de ces dispositifs s'adresse à des stagiaires qui remplissent les conditions particulières définies par les structures référencées ci-dessus. Néanmoins la réussite aux tests de sélection est indispensable pour prétendre au bénéfice d'une de ces aides.



*Brevet Professionnel de la Jeunesse, de  
l'Education Populaire et du Sport, spécialité*

## « Activités de la Forme »

Formation octobre 2018 à juillet 2019



↳ **NIVEAU Général** : Le BPJEPS est un diplôme de niveau IV

## ↳ **CONDITIONS D'ACCES** :

- Être âgé(e) de 18 ans à la fin de Préformation
- **Etre titulaire du PSC1**
- Niveau de pratique sportive et expérience de l'animation conseillée
- Être apte médicalement (*cf. certificat médical*)
- Satisfaire aux épreuves de sélection et TEP (Test Exigence Préalable)
- Avoir un plan de financement au plus tard le jour de la rentrée

## ↳ **CALENDRIER et Limite d'Inscription** :

- **Limite d'inscription** : **le 23 septembre 2018**
- **SELECTION** : le 22 octobre 2018 à METZ
- **FORMATION** : du 25/10/2018 au 13/07/2019
- **TEP** : voir organisme habilité (*site DRJSCS Grand Est*)

## ↳ **PLACES ouvertes à la Formation** : 18 PLACES

En dessous du seuil minimum de 8 candidats, la formation ne pourra pas être mise en œuvre.

## ↳ **DUREE de la Formation** : 1 070 Heures

dont : 680 H. en centre  
390 H. en entreprise

## ↳ **LIEUX de la Formation** :

- PALAIS DES SPORTS DE METZ . LES ARENES DE METZ  
HALL D'ATHLETISME DE METZ BORNAY HELLO FITNESS METZ AUGNY
- SALLE DE DANSE « L'ESTUDIO » GYMNASSE DE LA GRANGE AUX BOIS

## ↳ **CONTENU** (*identification des domaines de formation*)

- **Exigences préalable à la mise en situation pédagogique**
- **UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- **UC2** : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure : Anatomie/Physiologie/Méthodologie
- **UC3** : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention cours collectifs
- **UC4** : Mobiliser les techniques de la mention ou de l'option pour mettre en oeuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage option musculation, haltérophilie
- **Stages Pédagogiques en Situation** :  
La formation prévoit un stage de 390 Heures en milieu professionnel.

## ↳ **ENCADREMENT** :

La formation est assurée par les professionnels des AF, éducateurs sportifs, employeurs.

Président : Thierry CHARREIRE (crf.fnmns@gmail.com)

## ↳ **OBJECTIFS** :

La formation doit préparer le stagiaire aux exigences de l'exercice professionnel du métier d'animateur sportif d'activités de la forme et de son évolution.

Le cursus de formation doit permettre au candidat d'appréhender la diversité des compétences professionnelles, de s'adapter aux évolutions de la demande sociale et de préparer sa carrière professionnelle.